

# @CTU.MICT

Syndiqué-e pour soutenir **mon engagement professionnel**



**FLASH D'INFO DE L'UFMICT CGT N°141 MERCREDI 21 JANVIER 2015**

**JE SUIS  
CHARLIE**



**Edito : Loi santé**

**Revendications : Psychologues / Orthophonistes / Sages-Femmes**

**Organisation : Formation syndicale**

**UGICT : Lettre aux syndiqué-e-s (Extraits, retrouvez l'intégralité sur le site de l'Ugict-CGT)**

**SOMMAIRE**

« @ctu.mict » est une publication quinzomadaire de l'UFMICT CGT.  
Adresse : [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)  
Directeur de Publication : *Thomas Deregnacourt*  
Comité de rédaction : *les membres du Bureau de l'UFMICT et Jean-Luc Gibelin*  
Photos : *Shutterstock, sauf mention contraire.*  
Graphismes : *The Noun Project et Ugict-CGT.*

**« Loi santé :  
De l'austérité et des coups  
au service public,  
sous couleur de démagogie ».**



La ministre de la santé vient d'annoncer la date d'ouverture du débat parlementaire sur « sa loi Santé » en avril 2015. Cela fera presque une année après la présentation d'un projet de loi mi juin 2014 et plus de deux ans après le lancement de la « Mission Couty ». Entre temps, le plan Valls d'économie et les nouvelles exonérations de cotisations au patronat auront déterminé le cadre de cette loi, l'austérité financière. Le discours ministériel et les effets de communication vont s'évertuer à cacher cette réalité.

Pourtant, cette loi va s'appuyer sur la loi «Hôpital, patients, santé et territoires», elle va renforcer le rôle, la place et le pouvoir des DG d'ARS. Le projet tel qu'il est connu, accélère la mainmise de l'État sur la Sécurité sociale avec un alignement stratégique entre l'État et l'Assurance maladie. Le secteur privé hospitalier voit sa place renforcée avec le «Service territorial de santé au

public» qui est une simple déclinaison du concept des «Services d'intérêt généraux (SIG)» de l'Union européenne. C'est la confusion jusque dans les termes entre le public et le privé.

D'ailleurs, il est question «d'acteurs» publics sans plus de précision ... Le projet c'est aussi l'accélération considérable de la restructuration avec la mise en place des «Groupements hospitaliers de territoires (GHT)» qui deviennent obligatoires.

Les impacts pour les médecins, ingénieurs, cadres et technicien-ne-s de cette loi sont réels. C'est une véritable modification du travail qui pourrait s'opérer. Il en va de la conception du service public, de la mobilité accrue des personnels voire sur tout le territoire de santé, du maintien de fait des ordres professionnels... Ce n'est pas acceptable !

La question de rassembler, avec la CGT, toutes les forces pour empêcher ce projet de loi de voir le jour est posée.

**L'action déterminée pour que cette loi ne voit pas le jour** devrait sans nul doute s'appuyer sur les combats menés aujourd'hui pour :

- L'arrêt des restructurations, des fusions et des fermetures (de lits, de services, d'établissements).
- Le maintien de tous les services, de tous les postes.
- Le blocage des Plans de Retours à l'Équilibre Financier et de toute remise en cause des acquis du personnel.
- L'effacement des dettes des établissements



# Le coin du revendicatif



## Psychologues

Le numéro 34 de la lettre électronique des psychologues est paru. Il revient sur la confirmation de la CGT comme première organisation dans la fonction publique hospitalière. Il porte la plate-forme unitaire des psychologues de novembre dernier. Ce numéro porte aussi des propositions CGT pour compléter ce texte : **Inscription dans les textes d'une structuration de la profession** dans les établissements, qui soit collégiale, démocratique et en-dehors de toute para-médicalisation, conformément aux souhaits de la profession, comme le confirme l'expérimentation en cours

- Créer un **projet psychologique d'établissement**, à l'instar du projet médical et du projet social
- **Évaluation** des psychologues par le directeur, leur supérieur hiérarchique
- **reconnaissance du doctorat** en psychologie permettant la mise en œuvre d'un niveau d'expertise et de recherche..



## Orthophonistes

L'intersyndicale des orthophonistes a été reçue au cabinet de Marisol Touraine, le 22

décembre et s'est ensuite réunie le 15 janvier 2015. Le ministère campe sur sa position en refusant d'ouvrir des négociations pour la revalorisation des salaires des orthophonistes. Rappel : le diplôme national délivré à bac+4 années d'études (et désormais 5 années avec la reconnaissance du grade master) continue à être sur les grilles de salaire pris en compte à hauteur de bac+2 années. Conséquences : les orthophonistes quittent l'hôpital public avec les conséquences que l'on connaît pour les patients, les étudiants.

Les orthophonistes, l'intersyndicale ont, depuis 2 ans, fait preuve d'une grande volonté, d'une réelle patience en vue de l'ouverture de négociations.

Le ministère avait proposé, à la fin de l'été, un état des lieux officiel de la situation dans les hôpitaux. Nous sommes toujours dans l'attente. L'intersyndicale connaît la situation mais avait l'espoir que le ministère se trouve dans l'obligation de l'officialiser !

Face à ce blocage, s'inscrivant dans la droite ligne du projet de Loi Santé, l'intersyndicale propose de poursuivre les démarches auprès des élus, des présidents de CME, directeurs d'hôpitaux. De nouveaux soutiens nous parviennent chaque semaine.

Une date pour une manifestation nationale est en discussion.

Dans l'immédiat, la CGT appelle

tou-te-s les orthophonistes hospitalier-e-s à s'adresser au CME, DG ... pour qu'ils prennent position (motion, courrier) Dès que la date de la manifestation sera connue nous la communiquerons.



## Sages-Femmes

C'est avec le père Noël que les décrets portant statut médical des sages-femmes des hôpitaux sont parus.

La revalorisation salariale pour laquelle des négociations s'étaient ouvertes en octobre 2013 ne devient donc réalité que plus d'un an après.

Le déchirement de la profession autour d'un nouveau statut en est grandement responsable et n'a pas permis d'obtenir les avancées salariales attendues.

Le basculement prend effet au 27/12/14 et sera notifié à chaque sage-femme en ce début d'année avec 5 jours de rétroactivité sur 2014 ( ceci reste à surveiller).

La Cgt lance 1 pétition nationale sur le régime indemnitaire et appelle l'ensemble des OS à l'unité afin de peser sur une demande de la profession, grandement déçue par le faible niveau de revalorisation salariale accordée. Pour la Cgt, le combat n'est pas terminé !

# Le point sur l'organisation



**Programme de formation syndicale de l'Ugict-CGT**

Pour faire valoir vos droits aux congés de formation, pensez à vous inscrire aux sessions suivantes dès maintenant.

**Communication web : construire et gérer un site avec Reference-Syndicale.fr**

du 14 au 16 janvier 2015 - Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

**Repères pour la bataille salariale**

du 12 au 16 janvier 2015 - Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

**Vie syndicale Ugict-CGT**

du 19 au 21 janvier 2015 - Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

**Comprendre les déterminants de l'entreprise et du management**

du 9 au 13 mars 2015 – Institut du Travail Social - Strasbourg (67)

**Construire le management alternatif au quotidien**

du 16 au 18 mars 2015 – Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

**Retraites : conséquences des réformes intervenues depuis 1993**

du 30 mars au 3 avril 2015 – Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

Inscriptions sur le site Internet de l'Ugict-CGT

## En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT

**Lettre aux syndiqué-e-s de Marie-José Kotlicki (Secrétaire Générale) et Sophie Binet (Secrétaire Générale Adjointe)**

**Extraits**

C'est comme vous, avec horreur, tristesse et consternation que nous avons vécu les meurtres odieux.... Déjà difficiles à trouver pour dire notre émotion, les mots ont encore plus de mal à venir lorsqu'il s'agit d'ouvrir la réflexion sur les causes et les conséquences de cette folie.... Il est pourtant de notre responsabilité de syndicalistes de mener un débat approfondi sur les causes et sur les mesures à prendre pour que cela ne se reproduise plus jamais. C'est la raison pour laquelle nous vous

adressons ces quelques lignes, pour aider à l'ouverture de réflexions avec les syndiqués mais aussi avec les salariés.

Charlie est le journal qui, quelle que soit notre génération, a accompagné notre parcours militant... Il est pour nous une référence sur les valeurs : liberté de ton et de pensée, détermination dans la dénonciation des injustices, caricature comme moyen d'interpellation et d'éveil de l'esprit critique....

A quoi servent les richesses que nous

créons si elles ne permettent pas d'élever le niveau de connaissance... de faire progresser la fraternité et le vivre ensemble ?

Mais nous devons donner aussi un nouveau sens à la citoyenneté... Nous devons ouvrir le débat sur les valeurs et les solidarités afin de ne laisser aucun espace aux discours de replis individuels, identitaires, communautaires ou catégoriels. C'est la responsabilité de l'Ugict, nous mettrons tout en œuvre pour l'assumer pleinement.

